Destinataires : Madame **Monique BARBUT**, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature

Copie à : M. **Blaise GOURTAY**, préfet des Vosges ; M. **Daniel SCHNITZLER**, Chef du pôle SEBP/PENE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

Gérardmer, le 05 octobre 2026

Objet : arrêt des translocations de Grand Tétras dans le massif des Vosges.

Madame la Ministre,

Je vous écris au nom du Groupe Tétras Vosges (GTV). Le sujet est votre décision, annoncée en août, de ne pas poursuivre les translocations de Grand Tétras dans le massif vosgien, et la lettre ouverte publiée le 18 septembre qui vous demande de la reconsidérer.

Notre association assure depuis 1979 le suivi des tétraonidés sur l'ensemble du massif, avec un réseau salarié et bénévole d'une cinquantaine d'observateurs. Elle est aujourd'hui chef de file du volet suivi et connaissance de la déclinaison vosgienne de la stratégie nationale. C'est à ce titre que nous vous écrivons. Nous ne venons pas vous dire si nous sommes pour ou contre une décision de l'État : ce n'est pas notre rôle. Nous venons vous dire pourquoi elle nous paraît logique. Les conditions posées avant le lancement du projet n'ont jamais été réunies : maîtriser les causes du déclin, et s'assurer que le massif pourrait accueillir durablement l'espèce. Nous l'avions dit dès 2021, les instances scientifiques l'ont écrit avant les premiers lâchers, et le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) l'a redit cet été.

Lorsque le comité Grand Tétras du massif des Vosges a retenu, le 9 décembre 2021, le scénario d'un renforcement accompagné de mesures sur l'habitat et la fréquentation, nous avions émis un avis technique défavorable. Nous posions une seule question : quelles conditions d'accueil le massif offre-t-il à de nouveaux oiseaux pour qu'ils puissent former une population pérenne ? Nous l'avons écrit et rendu public le 18 octobre 2022.

Nous avons pourtant accompagné le projet, en restant, comme nous l'avions annoncé dès le premier jour, « force de propositions ». Nous avons mis notre expérience de terrain et nos outils à son service, notamment pour définir les protocoles de suivi, et poursuivi avec l'Office national des forêts la restauration des habitats forestiers. Nous avons aussi veillé, encore et encore, à ce que les mesures prévues en parallèle de l'arrivée des oiseaux soient réalisées. Être en désaccord sur un projet ne nous dispensait pas d'agir pour les forêts du massif. Ça n'a pas toujours été simple. Nous l'avons fait quand même.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES TETRAONIDÉS ET DE LEURS HABITATS DANS LE MASSIF VOSGIEN
Groupe Tétras Vosges | 20 chemin des Xettes | 88400 Gérardmer
contact@groupe-tetras-vosges.org

Les deux motifs de votre décision, la mortalité des oiseaux déplacés et l'habitabilité du massif face au réchauffement climatique, avaient été identifiés avant les premiers lâchers.

Le 21 février 2023, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) du Grand Est rendait un avis défavorable (n° 2023-129), considérant que « les conditions indispensables au rétablissement d'une population viable de Grand Tétras ne sont à l'évidence pas réunies ». Il citait une étude allemande selon laquelle la moitié des oiseaux transloqués ne survivaient pas au-delà de cent jours, et ajoutait que « d'un point de vue éthique, cette question ne peut aujourd'hui être ignorée ». Il reprochait aussi au dossier de ne pas prendre en compte les effets directs et indirects liés aux changements climatiques. On ne pouvait pas écarter, selon lui, l'hypothèse d'un massif qui deviendrait inadapté à l'espèce, puisqu'elle ne peut pas y gagner en altitude.

Le 24 février 2023, la commission Espèces et communautés biologiques du CNPN rendait à son tour un avis défavorable, en faisant sienne l'ensemble des questions du CSRPN. Elle posait deux préalables minimums à tout renforcement : un bilan objectif des actions engagées, et une modélisation de la capacité de l'espèce et de ses habitats à se maintenir dans le temps face au climat.

Le bilan de la stratégie nationale 2012-2022 a été présenté au CNPN le 19 juin 2023. Ses auteurs y reconnaissaient que l'objectif de stabilisation des populations n'avait pas été atteint. Pour les Vosges, la baisse des effectifs était estimée à 90 % entre 2010 et 2021. En validant ce bilan à l'unanimité, **le CNPN recommandait que tout projet de renforcement soit « accompagné d'une analyse actualisée du potentiel de survie de l'espèce face au changement climatique et d'une réduction drastique des pressions anthropiques »**. Il précisait qu'« avant le lancement de ces opérations, il conviendra de garantir un contexte favorable à l'espèce ».

En 2022, deux ans avant les premiers lâchers, nos suivis ne recensaient plus que cinq ou six oiseaux sur l'ensemble du massif, et aucun n'avait été contacté sur la réserve naturelle du Grand Ventron, l'un des deux sites retenus. Sur les 16 oiseaux transloqués depuis la Norvège au cours des deux premières années, deux ont survécu plus d'un an. Il est trop tôt pour tirer un bilan des 17 oiseaux lâchés en 2026. La reproduction observée cet été est une bonne nouvelle, et nous ne la minimisons pas. Mais une nichée ne fait pas une population : la dernière nichée autochtone que nous avons suivie, en 2018, comptait quatre jeunes poules, toujours présentes en 2021, puis disparues les années suivantes.

Enfin, le 8 juillet dernier, le CNPN s'est prononcé à l'unanimité de ses 21 voix pour l'inscription du Grand Tétras sur la liste des espèces protégées. Il y rappelait les conditions d'une restauration réussie, parmi lesquelles avoir maîtrisé les causes du déclin, et concluait : « Ces conditions ne sont pas toutes réunies pour permettre l'aboutissement des efforts conséquents actuellement déployés.»

Votre décision en tire la conséquence logique.

La lettre ouverte du 18 septembre s'appuie sur une littérature abondante, et d'autres publications pourraient lui être opposées. Nous ne lui répondrons pas point par point. Ce débat donnerait le sentiment que la question reste ouverte, alors qu'elle a été instruite. Les instances scientifiques sont là pour faire cet arbitrage. Elles l'ont fait, à plusieurs reprises, avant le projet et pendant son déroulement.

Votre décision ne règle pas pour autant la situation du massif.

La stratégie nationale 2012-2022 est arrivée à son terme il y a bientôt quatre ans. Les sept recommandations formulées par le CNPN en juin 2023 étaient adressées au plan qui devait lui succéder, à commencer par l'analyse du potentiel de survie de l'espèce face au changement climatique, demandée depuis février 2023.

Vous annoncez par ailleurs que les oiseaux restants seront suivis jusqu'en 2029. Ce suivi a été assuré jusqu'ici par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et par notre association, qui s'est concentrée sur les derniers oiseaux autochtones. Nous ne savons pas dans quel cadre ni avec quels moyens il sera poursuivi.

Il y a ensuite les mesures d'accompagnement. Le CSRPN écrivait en 2023 que « même en l'absence de Grand Tétras, de telles actions demeurent pleinement justifiées ». Le CNPN, de son côté, estimait que la majorité de ces mesures « peuvent se mettre en œuvre sans délais quelle que soit l'issue finale du projet ». Nous ne disions pas autre chose en 2022 : la quiétude, l'habitat, la maîtrise de la fréquentation et l'équilibre entre la forêt et les ongulés valent pour les forêts du massif, « qu'il y ait renforcement ou non ! ». Or sur le terrain, le compte n'y est pas. L'arrêt des translocations ne doit pas devenir une raison de les abandonner.

Nous vous demandons donc :

1. de veiller à ce que la nouvelle stratégie nationale en faveur du Grand Tétras intègre les recommandations du CNPN de juin 2023 ;
2. de fixer un cadre et des moyens pour le suivi de la population jusqu'en 2029, pour les oiseaux transloqués comme pour les oiseaux autochtones ;
3. de faire présenter, lors d'un prochain comité tétras, un état des lieux mesure par mesure, des engagements d'accompagnement présentés au CNPN le 24 février 2023, et de maintenir ces mesures indépendamment de la présence d'oiseaux.

Nous porterons ces mêmes demandes au comité tétras du 13 octobre en préfecture des Vosges. Chaque partenaire y reste comptable de ce à quoi il s'est engagé.

Le Grand Tétras a structuré le travail de notre association pendant plus de quarante ans. Il nous a appris ce qu'est une forêt de montagne vivante, et c'est pour elle que nous continuerons à travailler, avec l'ensemble des partenaires du massif. « Nous pouvons être partenaires et ne pas être d'accord, tant que nous poursuivons un objectif commun de respect du vivant », écrivions-nous en 2022. C'est toujours vrai.

Nous sommes disponibles pour en échanger avec vos services.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le GTV,

le Président, David Demergès

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES TETRAONIDÉS ET DE LEURS HABITATS DANS LE MASSIF VOSGIEN
Groupe Tétras Vosges | 20 chemin des Xettes | 88400 Gérardmer
contact@groupe-tetras-vosges.org